

## PORT DE PLAISANCE ET DE PÊCHE DE PORTO-VECCHIO

# TARIFS PORTUAIRES

*Prix indiqués en Euro TTC – TVA : 20% incluse*

*Tarification au m<sup>2</sup>, longueur et largeur hors tout du navire, arrondie au m<sup>2</sup> supérieur*

### I. Tarifs de passage

<b>Tarif passage port</b>			
<i>(ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaires aux besoins du bateau)</i>			
SURFACE (Prix calculé au m <sup>2</sup> )	BASSE SAISON Prix au m <sup>2</sup> en €/nuit Du 01/10 au 15/05	MOYENNE SAISON Prix au m <sup>2</sup> en €/nuit Du 15/05 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	HAUTE SAISON Prix au m <sup>2</sup> en €/nuit Du 01/07 au 31/08
≤ 26m <sup>2</sup>	0,60 €	0,90 €	1,20 €
27m <sup>2</sup> à 56m <sup>2</sup>	0,60 €	1,00 €	1,40 €
57m <sup>2</sup> à 93m <sup>2</sup>	0,70 €	1,10 €	1,60 €
94m <sup>2</sup> à 150m <sup>2</sup>	0,90 €	1,30 €	2,00 €
151m <sup>2</sup> à 300m <sup>2</sup>	0,90 €	1,50 €	2,30 €
> 300m <sup>2</sup>	1,00 €	1,80 €	2,60 €

<b>Tarif passage quai d'Honneur en haute saison</b>	
<i>(ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaires aux besoins du bateau)</i>	
SURFACE (Prix calculé au m <sup>2</sup> )	Prix au m <sup>2</sup> en €/nuit Du 01/07 au 31/08
≤ 26m <sup>2</sup>	2,50 €
27m <sup>2</sup> à 56m <sup>2</sup>	2,50 €
57m <sup>2</sup> à 93m <sup>2</sup>	2,50 €
94m <sup>2</sup> à 150m <sup>2</sup>	2,70 €
151m <sup>2</sup> à 300m <sup>2</sup>	2,70 €
> 300m <sup>2</sup>	3,00 €

<b>Prestations journalières de passage</b>	
Escale de jour (de 9h à 15h selon disponibilité)	50 % du tarif pour une nuit
Délivrance de fluides sans escale	25 €
Débarquement de déchets sans escale	50 €
Douche	2,50 € / jeton
Location de prise électrique 63A	200 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Location de prise électrique 125A	400 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Remplacement d'une pendille en cas de détérioration	500 €

## 2. Tarifs annuels et d'hivernage

Tarifs annuels et d'hivernage (ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaires aux besoins du bateau)								
SURFACE (Prix calculé au m <sup>2</sup> )	HIVERNAGE COURT 6 MOIS du 01/11 au 30/04		HIVERNAGE LONG 8 MOIS du 01/10 au 30/05		ANNUEL		ANNUEL Quai d'honneur	
	Non habité	Habité	Non Habité	Habité	Non Habité	Habité	Non Habité	Habité
≤ 26m <sup>2</sup>	40 €	45 €	45 €	60 €	60 €	80 €	150,00 €	200 €
26m <sup>2</sup> à 56m <sup>2</sup>	40 €	50 €	50 €	70 €	90 €	120 €	150,00 €	200 €
57m <sup>2</sup> à 93m <sup>2</sup>	45 €	55 €	55 €	80 €	90 €	120 €	150,00 €	200 €
94m <sup>2</sup> à 150m <sup>2</sup>	50 €	65 €	65 €	90 €	90 €	120 €	150,00 €	200 €
151m <sup>2</sup> à 300m <sup>2</sup>	60 €	75 €	75 €	100 €	100 €	120 €	150,00 €	200 €
> 300m <sup>2</sup>	70 €	90 €	90 €	120 €	120 €	160 €	150,00 €	200 €

L'usage d'une place à caractère d'habitation fait l'objet d'un supplément tarifaire. Une autorisation expresse et nominative de la capitainerie sera nécessaire au préalable.

Prestations annexes	
Douche	2,50 € / jeton
Location de prise électrique 63A	200 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Location de prise électrique 125A	400 € de caution endossable à 10 jours si non restitution au départ ou en cas de détérioration
Remplacement d'une pendille en cas de détérioration	500 €

## 3. Tarifs professionnels

Tarifs annuels et saisonniers des professionnels Prix au m <sup>2</sup> en € de la surface du plan d'eau occupée (ce tarif comprend la fourniture de l'eau et de l'électricité nécessaires aux besoins du bateau)		
Catégorie	SAISONNIER du 01/05 au 31/10 ou du 1/11 au 30/04	ANNUEL
SNSM et navire de service public	Gratuité	
Pêcheur en activité titulaire d'une licence de pêche et résidant dans la commune	Gratuité	
Pêcheur en activité titulaire d'une licence de pêche et non résidant dans la commune	40	60
Autre professionnel	40	60

#### 4. Assistance, déplacement et remorquage de navires

Tarifs assistance, déplacement et remorquage	
Longueurs	Forfait TTC en €
De 0 à 10m	50 €
De 10 à 16m	110 €
De 16 à 20m	220 €
> à 20m	280 €

Les agents chargés de la police du port sont qualifiés à faire effectuer, en tant que de besoin, les manœuvres jugées nécessaires aux frais exclusifs du propriétaire et sans que la responsabilité de ce dernier ne soit en rien dérogée.

#### 5. Manifestation nautique

Les navires qui participent à une manifestation nautique peuvent bénéficier de la gratuité pendant la durée de la manifestation ainsi qu'un jour avant et un jour après, sur décision de la capitainerie après accord de l'adjoint délégué aux affaires maritimes, dans la limite des places disponibles, et uniquement en basse et moyenne saison.

#### 6. Domaine public maritime terrestre et zone maritime appontement

Tarif d'occupation du domaine public maritime terrestre et de la zone maritime d'appontement (manifestation et AOT d'utilisation du domaine public maritime) Prix au m <sup>2</sup> en € par jour			
	DE 1 A 7 JOURS	DE 8 A 31 JOURS	> A 31 JOURS
HAUTE SAISON Du 01/07 au 31/08	1 €	0,50 €	0,10 €
MOYENNE SAISON Du 15/05 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	0,75 €	0,35 €	0,08 €
BASSE SAISON Du 01/10 au 15/05	0,50 €	0,20 €	0,07 €

Sont exonérées de redevance d'occupation du domaine public maritime :

- Les prestataires de manifestations organisées par la commune, ou en partenariat avec elle ;
- les organisateurs de manifestation à caractère culturel autorisées par le Maire ;
- les organisateurs de manifestations à caractère caritatif ou humanitaire autorisées par le Maire ;
- les associations sportives et/ou culturelles autorisées par le Maire.

#### 7. Liste d'attente

Une redevance de 15 euros est fixée pour confirmer son intention de rester chaque année sur la liste d'attente des places annuelles.